



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 Mars 2011

Délibération n° 2011-11

Date de convocation : 18 Mars 2011
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 18
Suppléants : 3
Absents non remplacés : 13
Votants : 21

L'an deux mil onze, le 28 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :
M. ROGIER - M. BUIS - M. CORTADE - M. QUIOT - M. BRUN - M. RANDOULET
- M. MASSIAS - M. GUIN - M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEVEZ :
M. PEREZ - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE
GARDOISES
M. GUEDES - M. LANGLADE - M. ANASTASY - M. MANETTI - Mme BOUSQUET

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT
M. GROS - Mme LAFAURE - M. MARGAILLAN - M. STANZIONE

Secrétaire de séance : M. Louis COSTEPLANE

OBJET : Vote du Compte de Gestion 2010

Rapporteur : M. Frédéric ROGIER

Le rapporteur expose :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2010, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur du Syndicat accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et validé le Compte Administratif de l'Exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Comité du Syndical est invité à :

- 1- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Janvier 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 4- Considérer que la gestion est normale et que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2010 sont concordants avec ceux du compte administratif de ce même exercice,
- 5- Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir entendu le rapporteur :

Le Comité Syndical,

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion qui lui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2010 par M. VATON Jean-Louis, Trésorier Principal d'Avignon.
- **ADMET** les opérations de la gestion 2010 pour les sommes fixées par ledit compte.

Vote du Comité : POUR : 21
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 08/04/2011

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

